

COMMUNE DE BROQUIES PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 1^{er} décembre 2025 à 20h30

Présents : **10** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, Mme Emeline TAURIAC, , Mme Julie BOSC, M André GAVALDA, Mme Céline POINDRON, M Christian SERIN, M Gilbert TOULOUSE.

Représentée : M Maxime REYNES (représenté par Emeline TAURIAC)

Absente excusée : Mme Sammy QUERALT

Absents : Mme Sylvie GENIEYS, M Jacques ANTONIN

Votants : **11**

Le quorum étant atteint, M CRASSOUS, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Christian BRENGUES

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 30/09/2025
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du Centre de Gestion
- Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie
- Attribution de bons cadeaux aux agents
- Vente terrain à la zone artisanale
- Clôture du budget Eau et assainissement - M4
- Classement des voies communales
- DM

1 Approbation du PV du 30 septembre juillet

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote

Pour : 11 voix

2 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du Centre de Gestion

La commune a adhéré à la consultation du Centre de Gestion pour l'assurance des risques statutaires.

Le résultat de la consultation a permis de proposer plusieurs niveaux de droits :

Conditions : **(garanties/franchises/taux)**

Agents titulaires affiliés à la CNACL

ACTUELLEMENT LA COMMUNE EST EN OPTION 2 POUR UN TAUX DE 5,72 %

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	Choix *
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur la garantie Malade Ordinaire	6.12%	
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur la garantie Malade Ordinaire	5.89%	
Tous les risques, avec une franchise de 20 jours sur la garantie Malade Ordinaire	5.55%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur la garantie Malade Ordinaire	5.07%	

Le conseil après discussion propose de maintenir l'option 2 (15 jours de franchise)

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON-AFFILIÉS À LA CNRACL et DES AGENTS NON-TITULAIRES OU AGENTS L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC
:

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	Choix *
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur la garantie Malade Ordinaire	1.30%	

L'option 10 jours de franchise est la seule possible.

Les deux propositions sont soumises au vote :

Pour : 11 voix

3 Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Les nouveautés du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie sont présentées par

Monsieur le Maire aux membres du Conseil,

L'approbation est soumise au vote :

Pour : 11 voix

4 Attribution de bons cadeaux aux agents

Chaque année la commune offre aux agents des bons cadeaux dans les commerces de proximité du village (multiservice et boulangerie).

Monsieur le Maire propose de délibérer en Conseil pour définir une fois pour toute les règles d'attribution et le montant des bons cadeaux.

Après discussion, le Conseil choisit :

- D'offrir à chaque agent un bon cadeau de soixante Euros à valoir dans les commerces de la commune
- De limiter cette offre aux agents titulaires, contractuels en CDI, contractuels en CDD si le CDD excède trois mois au 25 décembre de l'année d'attribution.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 11 voix

5 Vente terrain à la zone artisanale

Un administré souhaite acquérir un terrain dans la zone réservée au PLU pour une éventuelle zone artisanale afin d'y installer une station de lavage de véhicules et d'autres services de proximité.

Le terrain concerné est en zone 1AUX1 et concerne la parcelle E1842 et une partie de la parcelle E1840 pour un total de 948 m².

Afin d'en définir le prix, Monsieur le Maire a recherché le prix proposé dans les autres zones artisanales de la Communauté de commune, prix qui commence à 10 € pour la moins chère pour finir à 45€ pour la plus chère.

Le Conseil s'appuie aussi sur les prix pratiqués sur la deuxième tranche du lotissement afin d'évaluer un prix juste.

Après analyse, le prix de ce terrain est fixé à 10 € /m² sans viabilisation.

L'acquéreur devra de plus s'acquitter des frais de géomètre et de notaire.

La proposition est soumise au vote, la voix de Maxime REYNES, potentiellement intéressé par cette délibération, représenté par Emeline TAURIAC n'est pas prise en compte pour ce vote.

Pour : 10 voix

6 Clôture du budget Eau et assainissement - M4

A compter du 1er janvier 2026, la commune transférera la compétence :

- eau potable au SIAEP des Rives du Tarn,

- assainissement à la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn

Il convient donc de clôturer, au 31 décembre 2025, les comptes relatifs à ce budget « Eau-assainissement » et de prendre acte du principe d'opérer prochainement les mouvements comptables relatifs à ce transfert de compétences et notamment celui des résultats comptables qui seront constatés au 31 décembre 2025.

La proposition de clôture est soumise au vote :

Pour : 11 voix

7 Classement des voies communales

Le tableau des voies communales mérite une mise à jour afin d'intégrer des espaces jusqu'alors non pris en compte. Il s'agit de :

- de la place Saint Laurent à La Cazotte
- du parking du cimetière de Broquiès
- du parking du lavoir

La prise en compte de ces espaces porterait les voies communales à un total de 3686 mètres à caractère de rues + 12922 mètres carré 50 à caractère de places et 70258 mètres de voies communales soit un total de 12922,50 m² à caractères de places et 73944 mètres à caractères de voies.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 11 voix

8 DM

8.1 DM N°2 budget général

Afin de remplacer un véhicule, il est nécessaire d'affecter la somme comme suit :

Retrait de 11000€ du compte 231-278 pour l'affecter au compte 2182-243

8.2 DM N°4 budget eau et assainissement

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	-3 080
7068	Autres prestations de services	1 700	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	3 080
014 - 701249	Reversement redevance agence de l'eau	0	1 760
011 - 63712	Redevance pour la performance des	0	2 000

Ces décisions modificatives sont soumises au vote :

Pour : 12 voix

8.3 DM N°5 budget eau et assainissement

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0	2 710

704	Travaux	600	0
7011	Eau	2110	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 710	2 710
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		2 710	2 710

Ces décisions modificatives sont soumises au vote :

Pour : 12 voix

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire remercie les Conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS
Président de séance

Christian BRENGUES
Secrétaire de séance

